

Contrat de domicile avec l'Auberge de Romagnat

ENTRE :	
Nom, Siret :	L'Auberge de Romagnat, SIRET 799 765 029 00019
Adresse :	36 rue des pâles 63540 Romagnat
Téléphone :	06.51.72.71.38
Mail :	julie@laubergederomagnat.fr

ET :	
Nom, Prénom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Mail :	
Personne à prévenir en cas d'urgence :	

Il a été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :

PENSIONNAIRE(S) :		
Nom du chat :		
Sexe :		
Né(e) le :		
Vétérinaire traitant		
Problème de santé :		

DUREE DU SEJOUR			
Jour de début de garde :		Nombre de passage par jour :	
Jour de fin de garde :		Tarif / jour :	

- J'accepte que mon ou mes chats soient photographié(s) et
 j'accepte qu'ils puissent être sur le site internet.

M., Mme..... reconnaît avoir pris connaissance des conditions ci-dessous stipulées et déclare les accepter sans réserve d'aucune sorte.

Fait à _____, le _____

Signatures

Règlement du domicile effectué par la Pension L'Auberge de Romagnat

Tarif Journée :

De 15 à 20€ en fonction de la distance avec la pension.

La facturation ne comprend pas la nourriture qui devra être fournie par le propriétaire pour ne pas perturber les habitudes alimentaires de l'animal, ni la litière.

La réservation sera effective qu'après réception des arrhes soit 25 % du prix total, et du règlement intérieur signé (pour la première réservation).

Annulation, anticipation ou retard :

Pour toute annulation de séjour, la réservation reste acquise et ne pourra faire l'objet d'un remboursement qu'en cas de force majeure.

Chaque propriétaire ne récupérant pas son animal à la date prévue devra avertir le responsable de la pension dans les plus brefs délais. La garde continuera à être assurée si les conditions le permettent; les frais supplémentaires seront réglés à la reprise de l'animal.

Abandon :

Un chat sera considéré abandonné au bout d'une semaine après la date prévue pour sa reprise, si son propriétaire n'a donné aucune nouvelle pendant ce laps de temps et qu'il est injoignable. Tout abandon entraînera des poursuites judiciaires envers son propriétaire, sans préjudice du paiement de la garde au tarif normal.

Informations et documents à fournir obligatoirement :

Le propriétaire de l'animal indiquera obligatoirement sur le contrat de réservation un numéro de téléphone pour le prévenir en cas d'urgence. Nous dégageons toutes responsabilités si les renseignements inscrits sur ce document s'avéraient inexacts.

-Le carnet de santé

Ces documents seront conservés au domicile pendant toute la durée du séjour.

Première garde

Une visite sera effectuée en votre présence pour connaître les habitudes du chat ainsi que pour nous remettre un jeu de clef quelques jours avant votre départ.

En cas de maladie ou d'accident, le propriétaire sera averti dans les plus brefs délais et le chat sera présenté au vétérinaire accrédité par l'Auberge de Romagnat, les frais qui en découlent sont à la charge du propriétaire. Le vétérinaire consulté est habilité à prendre toute décision pour le bien-être de l'animal.

Santé :

La pension décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès, mais s'engage à en avertir le propriétaire ou son correspondant dans les meilleurs délais.

La pension n'est jamais responsable de la santé de l'animal : son obligation unique en cette matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire attaché à la pension, suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire de l'animal.

Si l'état de l'animal nécessitait une intervention médicale ou chirurgicale urgente, le propriétaire ci-dessus désigné, donne son accord pour que la pension prenne toutes dispositions concernant la santé de son animal.

Étant entendu que les frais médicaux et chirurgicaux seront aux frais du propriétaire.

En cas de décès, il sera pratiqué, à la demande et aux frais du propriétaire, une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte-rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée, ceci aux frais du propriétaire.

Le corps de l'animal sera gardé chez le vétérinaire jusqu'au retour du propriétaire afin que celui-ci puisse faire son deuil et choisir ce qu'il veut pour son animal.

Paiement

Il se fait au retour de vacances à la pension. Vos clefs vous seront restituées ce même jour.

Garde partagée (domicile et pension)

En cas de dépôt par nos soins à votre domicile ou à la pension, des frais de transport seront facturés.

Si nous sommes dans l'incapacité de mettre votre animal dans sa caisse pour le déposer à la pension, la garde se poursuivra à domicile au tarif du domicile.

Vétérinaire et soins :